



Rédigé avec  
G. CAEN

## Le Garde Champêtre

Le garde champêtre, employé communal volontaire, exerçait sa fonction publique en plus de son activité professionnelle. Ainsi, Gérard CAEN, dernier garde champêtre de la commune de 1960 à 1985, était ouvrier à la tannerie. Son prédécesseur n'était autre que son père, Henri CAEN qui a officié de 1935 à 1960. Il tenait l'un des cafés de la commune et avait une borderie de 4 vaches (sorte de mini ferme). Il avait pris la suite de Louis PORTRAIT qui était épicier.

Le premier rôle du garde champêtre était d'informer la population à l'aide de son tambour. C'est en 1935 que le système de baguettes automatiques a été installé, le garde champêtre de l'époque ne sachant pas jouer de la musique. Tous les dimanches matin, après un roulement de tambour, il proclamait les annonces publiques, et parfois des annonces privées, à cinq endroits du bourg. La sortie de la messe rassemblait le plus grand nombre d'auditeurs mais le garde champêtre se rendait également en bas des hôtels (en face la boulangerie aujourd'hui), en bas de la rue de la Marjonnère, sur la place du marché et en haut du bourg devant le café du Midi. Occasionnellement des annonces urgentes étaient prononcées le soir en semaine. C'est le garde champêtre qui, chaque mois, annonçait la consultation des nourrissons par un docteur qui venait en mairie. Autre exemple d'information moins réjouissante, c'est Henri CAEN qui, en 1939, a annoncé la déclaration de guerre et la mobilisation, allant pour l'occasion dans les villages où les paysans étaient en plein battage.

Le garde champêtre était assermenté, tenu au secret professionnel et déclaré en gendarmerie. Il ne disposait ni de costume spécifique ni de casquette. La seule distinction officielle était une plaque de cuivre qu'il se mettait autour du bras. La dernière plaque officielle a été remise à Henri CAEN, son fils Gérard n'avait quant à lui aucune insigne particulière. De part son statut, ce représentant public portait des courriers aux habitants en échange d'une signature (remise de permis de conduire, de carte d'identité, etc...). Les « signatures » prenaient un peu de temps car il fallait que le chef de famille soit présent et disponible et qu'il lise le courrier avant de le signer.

C'est pourquoi cela se passait souvent à l'heure du repas. Il distribuait aussi les convocations du conseil municipal. C'est également le garde champêtre qui allait faire signer le registre de présence aux gens du voyage le jour de leur arrivée et le jour de leur départ. Les premières fois n'étaient pas toujours rassurantes, surtout quand il était entouré de toute la communauté. Sa fonction rendait sa présence obligatoire à l'exhumation des corps.

Aujourd'hui, le Breuil-Barret n'emploie plus de garde champêtre. Les annonces officielles se font par la presse et par voix d'affichage, la population se déplace en mairie pour venir chercher les documents officiels contre signature et le cantonnier ou les conseillers municipaux servent de « facteurs » pour la diffusion des informations municipales comme les bulletins ou les flash infos. En revanche le tambour existe toujours et son parfait état de fonctionnement a conduit la municipalité à déposer une demande pour qu'il soit inscrit au registre du patrimoine départemental.

